

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 31 MARS 2021

L'an DEUX MIL VINGT-DEUX
Le jeudi 31 mars, à 19h00

Le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle d'honneur de la mairie, à la convocation de **Catherine RICHARD, maire**.

Étaient présents : COURSOLLE Véronique, DUBOIS Sylvain, GUÉNARD Nathalie, GUITTARD Erik, LÉTIENNE Mélanie, MARTEL Maryvonne, RICHARD Catherine.

Absents excusés : DUSSAUSOY Bastien (pouvoir à Catherine RICHARD), FALAIZE Kévin (pouvoir à Véronique COURSOLLE), POTIN Bertrand (pouvoir à Nathalie GUÉNARD).

Absent : LEVASSEUR Jean-Jacques.

Convocation du 25 mars 2022

Affichage du 25 mars 2022

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de membres présents : 7
Nombre de votants : 10

-a- **Signature de la liste d'émargement.**

-b- **Désignation du secrétaire de séance.**

Véronique COURSOLLE est désignée, à l'unanimité, secrétaire de séance par le conseil municipal, secondé par Erik GUITTARD.

-c- **Lecture et adoption du compte-rendu du dernier conseil municipal.**

Après présentation, le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 24 mars 2022 est adopté à l'unanimité.

-d- **Signature du registre**

-1- **OBJET : PRÉSENTATION ET VOTE DES TAUX D'IMPOSITION : EXERCICE 2022**

Le maire informe l'assemblée :

- la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, progressivement appliquée de 2020 à 2023, occasionne une perte de ressources pour les communes,
- la perte doit être compensée, par la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), ainsi pour chaque commune, **le taux de référence de la TFPB 2022 correspond à la somme des taux TFPB 2021 de la commune et du département.**

Le maire propose à l'assemblée :

- de délibérer sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales, décide de retenir les taux suivants, pour l'exercice 2022 :

TFPB	TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES	46,58 %
TFPNB	TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS NON BÂTIES	26,58 %

Le conseil municipal : informé et ayant délibéré

- accepte à la majorité (**1 abstention**), après vote de l'ensemble des présents et représentés, cette proposition et lui donne tout pouvoir pour signer tous documents relatifs à cette opération.

Un extrait de la présente délibération sera adressé par les soins de Madame le maire à Madame la sous-préfète de Château-Thierry et au comptable de la collectivité.

-2- **OBJET : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS**

Le maire informe le conseil municipal :

Lors du vote du budget primitif 2022, il a été prévu en fonctionnement,

- à l'article 657362 du chapitre 65 *Autres charges de gestion courante*, la somme de 3 780,00 €, pour le CCAS,

- à l'article 6574 du chapitre 65 *Autres charges de gestion courante*, la somme de 1 100,00 €, pour les associations.
Le maire propose de distribuer cette somme aux associations suivantes :

Associations	Subventions 2022
CATM	0,00 €
Compagnie des Archers de l'Omois	200,00 €
Tennis Club Beuvardois	200,00 €
Club du 3 ^{ème} âge	0,00 €
APE de Beuvardes	200,00 €
Subvention ponctuelle	500,00 €
TOTAL	1 100,00 €

Le conseil municipal : **informé et ayant délibéré**

- accepte à l'**unanimité**, après vote de l'ensemble des présents et représentés, cette proposition et lui donne tout pouvoir pour signer tous documents relatifs à cette opération.

Un extrait de la présente délibération sera adressé par les soins de Madame le maire à Madame la sous-préfète de Château-Thierry et au comptable de la collectivité.

-3- **OBJET : PRÉSENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF : EXERCICE 2022**

Le conseil municipal,

- examine, article par article, le Budget Primitif : **budget communal**, exercice 2022.

Celui-ci préparé et présenté par le maire laisse apparaître :

SECTION FONCTIONNEMENT : en recettes et dépenses : **557 415,71 €**

SECTION INVESTISSEMENT : en recettes et dépenses : **81 539,61 €**

détails des chapitres en annexes

Le conseil municipal : **informé et ayant délibéré**

- accepte à l'**unanimité**, après vote de l'ensemble des présents et représentés, cette proposition et lui donne tout pouvoir pour signer tous documents relatifs à cette opération.

Un extrait de la présente délibération sera adressé par les soins de Madame le maire à Madame la sous-préfète de Château-Thierry et au comptable de la collectivité.

-4- **INFORMATIONS DIVERSES**

Commission cimetièrè :

- Deux demandes de concessions ont été transmises par des administrés, et étudiées par la commission lors de la dernière réunion. Ces 2 demandes ont été acceptées par le conseil municipal.
- Le conseil municipal a également répondu favorablement à la demande d'une administrée, vu son handicap physique, pour monter dans le cimetière avec son véhicule personnel, afin de se rendre sur la concession de son défunt époux.
- Le service déchets de la CARCT a déposé un jeu de panneaux de communication en Dibond (composite aluminium) concernant le tri des déchets. Ceux-ci ont été installés au cimetière, par les agents communaux.

Commission chemins/fossés :

Plusieurs points ont été évoqués, notamment :

- La remise en état du pont de Marlemont, avec maintien de l'interdiction de circuler,
- L'implantation de haie sur le chemin « cul de sac de la cabane »,
- Le curage des fossés.

Marché campagnard à Beuvardes :

Des administrés ont fait remonter en mairie le souhait d'un marché campagnard .

Après enquête dans les environs , celui-ci pourrait avoir lieu le 3^{ème} dimanche matin , du mois de mars à fin octobre .

La commune va devoir envisager les différentes étapes :

- Emplacements et aménagement de celui-ci (poubelles, électricité)
- Horaires (planning de permanences des élus pour accueil des exposants, vérification des documents et état des

- lieux à la fin)
- Patente (prix de l'emplacement, voir pour une gratuité la 1^{ère} année)
- Lister la catégorie des produits
- Publicité
-

Fête communale 2022 :

La fête communale aura lieu les samedi 24, dimanche 25 et lundi 26 septembre.

Suite au constat effectué ces dernières années et quelque soient les animations proposées, il y a peu de monde sur la fête les après-midi. Il est donc envisagé de faire un spectacle le samedi soir. Le groupe « *EURO DANCE* » ferait une prestation de 1h45 à partir de 21h00.

Le spectacle présenté "*voyage dans les nuages*" est avant tout un show qui vous transportera dans différentes destinations aux couleurs du monde.

Festival Musique en Omois 2022 :

Créé à l'initiative du PETR - UCCSA.

Musique en Omois est un festival gratuit et itinérant de musiques actuelles.

Beuvarde a postulé pour accueillir le festival et sa candidature a été acceptée. Parmi les dates proposées (les vendredi et/ou samedi du mois de juillet), Beuvarde a été retenu pour le vendredi 22 juillet 2022.

La manifestation est portée par le comité des fêtes, avec le partenariat de la mairie et le soutien des autres associations (APE, Tennis club, Archers de l'Omois). Des bénévoles sont indispensables pour assurer la sécurité du site et effectuer le placement des voitures dans les parkings.

L'ordre du jour étant épuisé et nul ne demandant la parole, la séance est levée à 21h10.

Ont signé au registre les membres présents.

À Beuvarde, le 5 avril 2022

Le maire
Catherine RICHARD

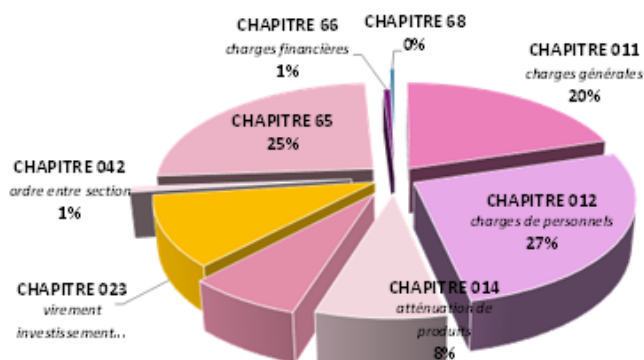


RÉCAPITULATIF BUDGET 2022

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

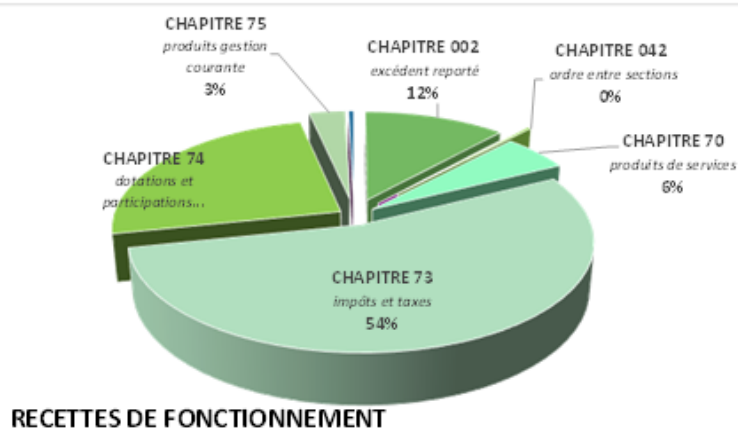
	Réalisé 2021	Budgétisé 2022
CHAPITRE 011	108 573.88 €	112 993.84 €
CHAPITRE 012	145 348.16 €	147 033.00 €
CHAPITRE 014	46 344.00 €	45 630.00 €
CHAPITRE 022	- €	40 000.00 €
CHAPITRE 023	- €	61 472.62 €
CHAPITRE 042	4 666.14 €	4 666.14 €
CHAPITRE 65	129 633.06 €	140 202.77 €
CHAPITRE 66	3 882.48 €	3 407.34 €
CHAPITRE 68	- €	2 010.00 €
TOTAL	438 447.72 €	557 415.71 €

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



RECETTES DE FONCTIONNEMENT

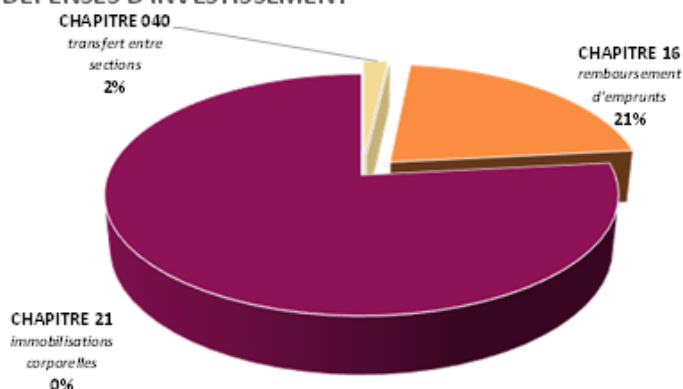
	Réalisé 2021	Budgétisé 2022
CHAPITRE 002	- €	65 172.62 €
CHAPITRE 013	- €	500.00 €
CHAPITRE 042	1 496.16 €	1 496.16 €
CHAPITRE 70	25 680.87 €	30 800.00 €
CHAPITRE 73	263 758.93 €	301 708.93 €
CHAPITRE 74	143 297.07 €	138 678.00 €
CHAPITRE 75	16 830.67 €	16 700.00 €
CHAPITRE 76	10.32 €	10.00 €
CHAPITRE 77	1 475.06 €	2 350.00 €
TOTAL	452 549.08 €	557 415.71 €



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

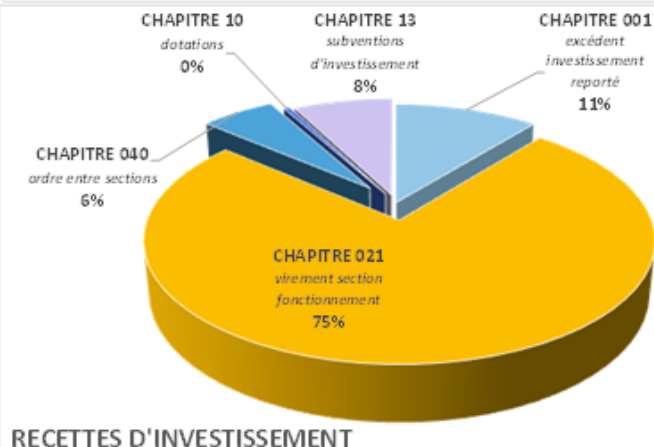
	Réalisé 2021	Budgétisé 2022
CHAPITRE 001	- €	- €
CHAPITRE 020	- €	- €
CHAPITRE 040	1 496.16 €	1 496.16 €
CHAPITRE 13	- €	- €
CHAPITRE 16	17 059.40 €	17 534.51 €
CHAPITRE 20	- €	- €
CHAPITRE 204	- €	62 508.94 €
CHAPITRE 21	3 613.88 €	- €
CHAPITRE 23	- €	- €
CHAPITRE 45	- €	- €
CHAPITRE 4551	- €	- €
TOTAL	22 169.44 €	81 539.61 €

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



RECETTES D'INVESTISSEMENT

	Réalisé 2021	Budgétisé 2022
CHAPITRE 001	- €	8 855.85 €
CHAPITRE 021	- €	61 472.62 €
CHAPITRE 040	4 666.14 €	4 666.14 €
CHAPITRE 10	10 177.14 €	360.00 €
CHAPITRE 13	9 031.72 €	6 185.00 €
CHAPITRE 16	- €	- €
CHAPITRE 21	- €	- €
CHAPITRE 23	- €	- €
CHAPITRE 45	- €	- €
TOTAL	23 875.00 €	81 539.61 €



RECETTES D'INVESTISSEMENT